



OBVT
Organisme
de bassin versant
du Témiscamingue

Compte-rendu

Réunion du comité de concertation

-

Plan de gestion concertée du Lac Kipawa

Lundi 28 octobre 2013 de 17h30 à 21h30, Salle communautaire de la municipalité de Kipawa

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté et le point varia laissé ouvert. Les personnes présentes étaient les suivantes :

| Groupes | Désignation des représentants | Présences à la rencontre du 28 octobre 2013 |
|---|---|---|
| Municipalités | | |
| Témiscaming | Philippe Barette | X |
| Kipawa | Norman Young | X |
| Laniel | Yvon Gagnon (substitut Susie Trudel) | X |
| Béarn | Luc Lalonde | |
| Secteur environnemental et communautaire | | |
| Association environnementale | Apart : Johanne Descoteaux (substitut Doris Hénault) | X |
| Association de riverains | Henri Laforest | X |
| Association d'utilisateurs | Plaisanciers : Daniel Goulet (également chambre de commerce Témiscaming-Kipawa) | X |
| Chasseurs, pêcheurs | Gino Lafrenière | |
| Pôle citoyens | André Lapierre, Claude Bérubé et Clyde & Thomas Mongrain, Karen Kowalchuk & Stephen Kilburn | Tous présents |
| Secteur économique | | |
| Pourvoyeurs (secteur économique et touristique) | Yves Bouthillette (substitut Réjean Baudoin) | X |
| Tourisme | Dany Gareau | X |
| Milieu industriel | Claude Brisson (Matamec) | X |

| Groupes | Désignation des représentants | Présences à la rencontre du 28 octobre 2013 |
|----------------------------------|-------------------------------|---|
| Chambre de commerce Témis-accord | Robin Larochelle | X |
| Premières nations | | |
| Eagle Village | Non désigné | |
| Wolf Lake | Non désigné | |

Présences lors de la réunion du comité de concertation, Plan de gestion du lac Kipawa. 28 octobre 2013.

Des personnes ressources étaient également présentes pour écouter les discussions et répondre aux questions spécifiques :

- ❖ Ministère des Ressources naturelles :
 - Alain Fort, biologiste, Direction de l'expertise Énergie-Faune-Forêts-Mines-Territoire
 - Jean-Pierre Hamel, biologiste, Direction de l'expertise Énergie-Faune-Forêts-Mines-Territoire
 - Pascal Martel, responsable régional de la planification territoriale et de l'aménagement du territoire
 - Claude Massé, chef de l'unité de gestion, ministère des Ressources naturelles, Ville-Marie.
- ❖ MRC de Témiscamingue :
 - Daniel Dufault, coordonnateur de l'aménagement du territoire et développement régional
 - Tomy Boucher, directeur général adjoint.
- ❖ Conférence régionale des élus d'Abitibi-Témiscamingue (CRÉAT) :
 - Jean-François Turcotte, Agent de développement.

2. Compte-rendu des deuxième et troisième réunions du comité de concertation

Le compte-rendu, rapportant la deuxième et la troisième réunion du comité de concertation est définitivement validé. Ces deux rencontres étaient dédiées à l'élaboration des objectifs. Une précision sur l'impossibilité du MRN d'opérationnaliser le refus de développement dans la bande riveraine de 300 mètres a été ajoutée. Il pourra être mis en ligne dans les deux langues.

3. Points importants à savoir et suite du projet

La quatrième réunion du comité de concertation est la dernière du processus de concertation. Un gros travail a été réalisé par le groupe dans une dynamique saine et motivante. Le rôle de recommandation du comité a été bien compris et semble important.

Cela dit, même si d'autres rencontres ne sont pas programmées, des suivis seront faits avec les membres du comité pour des relectures et des validations. Le chargé de projet reste disponible pour toute question ou commentaire.

La réunion d'information publique prévue pour le mois de mars sera la dernière étape importante de la démarche d'élaboration du Plan de gestion concertée du lac Kipawa.

4. Actions : validation et ajouts

Des pistes d'action avaient été préparées par le chargé de projet en fonction des actions qui avaient été proposées plus tôt dans le projet et selon la philosophie du groupe au moment de la détermination des objectifs.

Le but lors de la rencontre était de valider ces pistes d'action avec le groupe et de vérifier s'il en manquait. Des dates de mise en application ont été données à titre indicatif pour augmenter leur précision.

Le plus souvent, les actions sont structurantes et donc assez longues ce qui renforce l'importance de comprendre chaque terme rédigé dans l'énoncer.

Le résultat de ce travail est compilé sous les 4 thématiques qui suivent :

Des explications sont données lorsque des incertitudes ont été soulevées.

Actions transversales :

1. Concevoir, réaliser et diffuser des outils de sensibilisation pour la population et les visiteurs (qualité de l'eau, espèces exotiques envahissantes, pêche et populations de poissons, plaisance) d'ici 2017

Explication de l'action 1 : Cette action est très structurante et implique plusieurs aspects. Lire attentivement chaque mot de l'action.

- 1.1. Développer ou utiliser des outils de sensibilisation d'ici 2016

- 1.2. Diffuser les outils de sensibilisation sur le terrain : activités de sensibilisation, pancartes aux descentes de bateaux et sur le lac, pamphlets distribués, etc. d'ici 2017

Explication de l'action 1.2 : les outils de sensibilisation pourront être diffusés auprès de la population et des utilisateurs par un ou des intervenant(s) à déterminer mais aussi par les pourvoyeurs auprès de leur clientèle ; les pamphlets seraient distribués dans les pourvoiries, les commerces locaux, etc.

- 1.3. Mettre en place des associations de riverains dans les secteurs qui en sont dépourvus d'ici 2017

2. Réaliser un plan d'échantillonnage et de suivi de la qualité de l'eau et des espèces exotiques envahissantes d'ici 2015

Structure de gestion

3. Garantir une ressource attitrée au maintien d'un comité de gestion pour assurer le suivi du projet et la mise en œuvre du plan d'action d'ici 2014

- 3.1. Proposer une révision du plan de zonage du lac Kipawa avec ce comité

Habitation permanente et saisonnière

4. Mettre en place une stratégie de contrôle et de mise en conformité de toutes les habitations riveraines (fosses septiques, bandes riveraines) d'ici 2016

4.1. Élaborer une stratégie de mise en conformité et de suivi d'ici 2014

4.2. État de situation complet des fosses septiques et bandes riveraines d'ici 2015

Explication de l'action 4.2 : l'état de situation s'applique à 705 chalets et résidences

4.3. Assurer l'amélioration des installations septiques considérées comme polluantes ou préoccupantes dans un délai de 5 ans suivant l'état de situation

4.4. Réaliser un arrimage avec les premières nations pour la stratégie de contrôle et de mise en conformité des habitations d'ici 2016

5. Réévaluer la pertinence du moratoire sur la villégiature (habitation permanente et saisonnière) par un comité de gestion d'ici 2017

Explication de l'action 5 : le moratoire s'appliquerait sur les habitations permanentes et saisonnières (correspondant à la villégiature privée) et uniquement sur les terres publiques.

6. Appliquer la réglementation pour les occupants sans droits d'ici 2017

7. Proposer à la MRC et aux municipalités des mesures d'encadrement supplémentaire pour la villégiature en terrain privé d'ici 2017, notamment prendre en compte l'esprit du plan de gestion concertée sur le développement

Explication de l'action 7 : cette action s'appliquerait au moins dans la bande riveraine de 300 mètres

Pêche et populations de poissons

8. Évaluer la pertinence et la faisabilité d'implanter une Aire faunique communautaire (AFC) d'ici 2014 qui remplirait notamment les objectifs suivants :

- Faire payer équitablement les pêcheurs locaux et en visite
- Assurer la surveillance et le contrôle de la pêche
- Rétablir les populations de touladis par des mesures d'encadrement (ex. : ensemencement, interdiction de la pêche d'hiver, remise à l'eau intégrale, etc.) et améliorer les populations de dorés jaunes en imposant par exemple une gamme de taille protégée.
- Mieux connaître l'habitat du poisson au lac Kipawa et mettre en place des aménagements si nécessaire
- Sensibilisation spécifique sur les impacts de la pêche et l'état des populations de poissons
- Promouvoir le lac Kipawa comme une destination de pêche de qualité

9. Si l'AFC ne s'avère pas une avenue envisageable, définir avec un comité de gestion les actions nécessaires pour atteindre les objectifs de gestion du poisson d'une AFC
10. Documenter les effets de la modification du marnage automnal sur les populations de touladis et adapter les mesures si nécessaire. De plus réaliser des rencontres annuelles entre le Centre d'expertise hydrique du Québec et un comité de gestion à ce sujet
11. Rencontrer les premières nations afin d'évaluer les prélèvements associés à la pêche de subsistance et pouvoir les intégrer à la gestion de la pêche d'ici 2016

Plaisance et utilisation du lac

12. Faire un sondage sur la fréquentation de l'ensemble du lac d'ici 2017
13. Installer des bouées pour réduire la vitesse et diminuer l'achalandage dans les secteurs d'habitation ou de forte fréquentation d'ici 2017
14. Permettre le développement de projets pour les activités de plaisance s'ils sont bien encadrés et en accord avec un comité de gestion (ex. : Marina avec station de pompage et infrastructures permettant d'atteindre la certification Éco-marina)
15. Choisir les rampes de mise à l'eau qui devront être prioritaires, les doter de stations de pompage septique et inciter à utiliser prioritairement ces accès d'ici 2016
16. Évaluer des mesures d'encadrement pour les bateaux maisons et assurer leur application d'ici 2016
17. Stimuler l'offre d'activités de plaisance à faible impact

Explication de l'action 17 : cette stimulation pourrait passer par la création de parcours de canot-camping et de randonnée, la location de canots-kayaks sur le lac, des clubs de plein air, une campagne de promotion, etc.

18. Implanter au moins une station de lavage de bateaux et mettre en place des mesures incitatives pour l'utiliser d'ici 2015
19. Évaluer la faisabilité de rendre ce nettoyage obligatoire d'ici 2017

Activités commerciales et industrielles

20. Refuser les nouveaux projets industriels dans une bande de 300 mètres
21. Encadrer les activités industrielles de manière à réduire au maximum leur impact

Explication des actions 20 et 21 : Ces actions ne sont pas consensuelles.

22. Maintenir et appliquer le moratoire sur les pourvoies et les entreprises d'hébergement en chalet

Explication de l'action 22 : le moratoire s'appliquerait sur les nouvelles infrastructures mais aussi sur la capacité d'hébergement des infrastructures existantes. Cette action s'applique aussi bien aux pourvoiries qu'aux autres entreprises qui offrent de l'hébergement dans des infrastructures permanentes (chalets et autres, excluant le camping)

23. Réaliser un portrait des pourvoiries actives sur le lac Kipawa d'ici 2015

24. Refuser les projets hydro-électriques

Explication de l'action 24 : cette action n'est pas consensuelle

25. Mettre en place une stratégie de contrôle et de mise en conformité des bâtiments commerciaux (fosses septiques, bandes riveraines) d'ici 2016

25.1. Élaborer une stratégie de mise en conformité et de suivi d'ici 2014

25.2. État de situation complet des fosses septiques et bandes riveraines d'ici 2015

Explication de l'action 25.2 : l'état de situation s'applique à 126 chalets de pourvoiries

Les échanges sur les actions ont été plus longs que prévu. Les points suivants de l'ordre du jour n'ont pas pu être abordé aussi en profondeur que souhaité. Les solutions qui ont été trouvées sont expliquées au sein de chaque section

5. Document des premières nations réalisé dans le cadre du projet

Un document a été produit par les premières nations d'Eagle Village et Wolf Lake (annexe 1, joint au courriel) comprenant de nombreuses informations enrichissantes pour le projet. Les préoccupations et les propositions d'actions seront incorporées directement dans le texte tandis que le document complet sera joint en annexe au Plan de gestion concertée.

6. Exercice d'évaluation de l'importance des actions pour les membres du comité de concertation

Cet exercice n'était pas obligatoire dans le cadre de la démarche (n'était pas un livrable) mais le comité de pilotage a décidé de donner cette opportunité aux représentants du comité de concertation pour offrir une indication aux décideurs. Le temps nécessaire pour cet exercice étant insuffisant, les membres du comité seront invité à faire part de leur évaluation d'importance par l'entremise d'un sondage internet.

7. Indemnisation des bénévoles

Les participants aux rencontres qui se sont déplacés à titre bénévole pouvaient être rétribués sur présentation d'une fiche de dépense.

8. Appréciation de la démarche

Un questionnaire sera été envoyé aux participants afin de connaître leur appréciation de la démarche et permettre d'apporter des améliorations à celle-ci.

9. Varia

Yves Bouthillette, soutenu par l'ensemble du comité de concertation, demande officiellement le soutien financier ou logistique de la MRC de Témiscamingue pour la mise sur pied d'un comité de suivi permanent dédié spécifiquement au lac Kipawa.